

Équipe Spécialisée A Domicile pour les personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer

Au niveau national, suite à appels à projet en mai 2009 de la Direction Générale de l'Action Sociale (DGAS), 40 équipes pilotes ont été sélectionnées sur 160 dossiers présentés, seul le SSIAD de la FEDOSAD a été retenu en Côte d'Or. La DDASS de Côte d'Or a été chargée d'instruire les dossiers, une commission nationale réunie le 9 juillet 2009 a retenu les meilleurs.

Il existe 2 types de prestations:

Prestation « globale »

7j/7 et 24h/24 (avec astreintes nuits / week-ends et jours fériés)

Diagnostic tardivement établi et/ou stade évolué de la maladie

- Soins infirmiers (SSIAD)
- Soins d'accompagnement
- Soins de réhabilitation

Prestation « partielle » Du lundi au vendredi de 8h à 18h

Diagnostic précocement établi

- Soins d'accompagnement
- Soins de réhabilitation

La prestation « Soins d'Accompagnement et de Réhabilitation » fait partie des stratégies thérapeutiques non médicamenteuses.

QUI PEUT EN BENEFCIER ?

Les personnes diagnostiquées de la maladie d'Alzheimer et leurs aidants sur prescription d'un médecin généraliste ou d'un médecin spécialiste

Composition de l'équipe

Direction
Secrétariat
Service comptable

Médecin coordonnateur
Infirmière coordonnatrice
Psychomotricienne

Auxiliaires de soins en gériatrie (AS, AMP)

Les prestations proposées :

(prise en charge financière par la Caisse de Sécurité Sociale)

Ces prestations sont individuelles. Elles sont réalisées à domicile. Les séances sont au nombre de 12, renouvelables. Elles durent environ 1 heure. Il y a au minimum deux interventions par semaine pour un même patient.

La prestation est adaptable en fonction des problématiques des personnes (début de la maladie, temps de crise...) et des situations rencontrées à domicile.

